



## **REVUE DE PRESSE**

**Mercredi 31 mai 2017**



## Combien nos députés ont-ils d'argent à disposition ?

### Les indemnités diverses

①

L'indemnité pure (salaire)



**5.380 €**  
nets mensuels

②

L'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM)



**5.372 €**  
nets mensuels

③

Le crédit affecté à l'emploi des collaborateurs



**9.618 €**  
nets mensuels

TOTAL MENSUEL = **5.380 €** + **14.990 €**  
pour frais divers

(location ou au fonctionnement de la permanence parlementaire, aux frais de transport, de communication, de réception...) et emploi des collaborateurs

= **20.370 €** nets mensuels



Source : [france3-regions.blog.francetvinfo.fr](http://france3-regions.blog.francetvinfo.fr)

### Le plus

La réserve parlementaire

**130.000 €**

• environ chaque année  
• pour chaque député

Cette somme correspond à un ensemble de subventions publiques votées à l'Assemblée qui permettent aux parlementaires de soutenir, comme bon leur semble, des investissements de proximité décidés par des collectivités locales et des activités menées par des associations. Un petit trésor de guerre dont l'utilisation est longtemps restée opaque. La ministre des Affaires européennes Marielle de Sarnez a annoncé lundi souhaiter supprimer cette réserve parlementaire dans le cadre du projet de loi de moralisation de la vie publique.

# Travail social: ils imposent leur malaise sur la table

125 agents du Département ont envahi hier l'hémicycle pendant une réunion. Ils dénoncent des conditions sans cesse dégradées.

Benoît CAURETTE  
b.caurette@charentelibre.fr

Ils avaient promis la grève. Ils ont tenu parole et sont même allés plus loin. Hier après-midi, cent vingt-cinq travailleurs sociaux rattachés aux maisons départementales des solidarités (MDS), soit la moitié des effectifs, ont symboliquement envahi l'hémicycle de l'hôtel du Département à Angoulême. Un acte fort et stratégique alors que se tenait un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) consacré en bonne partie aux risques psychosociaux qu'ils rencontrent chaque jour sur le terrain. «Nos conditions de travail se dégradent considérablement, nous sommes venus dire stop au déni», résume Laurent Lebreton, représentant CGT de l'intersyndicale CFDT-CGT.

Les agents, qui œuvrent auprès de toutes les catégories socioprofessionnelles, réclament avec un zeste d'ironie «la fibre sociale à haut débit». Mais surtout des réponses concrètes et sérieuses après l'audit mené récemment auprès des MDS, lequel «démontre une menace réelle et avérée de développer un syndrome d'épuisement professionnel». Burn-out dont souffre actuellement, «et pour la première fois», l'un des travailleurs sociaux, dixit la CGT.



Les agents, hier après-midi, ont occupé deux heures la salle de réunion. Photo B. C.

Moyens en berne, menaces de délocalisations, fusions, baisses d'effectifs: les agents se disent depuis des années écrasés par une surcharge de travail.

## Soixante préconisations, «un an» de mise en œuvre

Retraité depuis un an et demi, Jacques Guille, venu en soutien hier, estime que les risques psychosociaux touchaient, à son départ, trente fois plus d'agents que dix-huit ans plus tôt. L'intersyndicale réclame des négociations avec le président du Département pour obtenir des améliorations. Un François Bonneau qui présidait hier le CHSCT parce

qu'il était, admet-il, «important d'échanger sur le sujet».

La réunion, «animée mais pas agressive», a de son point de vue permis de «lever des malentendus, notamment sur des bruits de fermetures de site, qui ne sont pas du tout dans nos intentions».

Sur la question de l'audit et de ses «soixante préconisations» dont il ne dira mot, François Bonneau promet «d'avancer par crans pendant un an». Le président indique vouloir «favoriser les moyens de la prévention», en réponse à une attente forte des agents épuisés de «coller des sparadraps».

Une réunion devrait se tenir d'ici la mi-juin. L'intersyndicale y compte bien. Faute de quoi, elle jure de relancer une grève.

## Agriculture

# La FNSEA veut pouvoir récolter les jachères

**E**n raison de la sécheresse, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) 16 demande à pouvoir récolter les jachères. La fédération de la Charente a adressé un courrier au préfet et la Direction départementale des territoires (DDT) afin d'obtenir une dérogation pour que les éleveurs puissent utiliser les jachères pour nourrir leurs animaux. Dans un communiqué publié hier, le syndicat agricole exprime «*qu'à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle*». Selon lui, les éleveurs devraient pouvoir «*utiliser les réservoirs de fourrage existant sur le*

*territoire, notamment la possibilité de récolter les parcelles déclarées en jachère à la PAC*». Pour la FNSEA 16, la situation est alarmante: «*C'est l'inquiétude qui prime chez les éleveurs et les agriculteurs de façon générale, a écrit la fédération au préfet. La sécheresse est une réalité, les pluies qui ne sont pas tombées au printemps vont terriblement manquer dans les semaines à venir.*» Le syndicat décrit une situation très dure pour les éleveurs «*avec une année fourragère passée également calamiteuse et une situation économique des éleveurs qui ne permet pas l'achat de fourrage*».

■ Les travaux de désamiantage doivent démarrer sous quinze jours ■ La démolition des bâtiments commencera dans la foulée ■ 19 semaines de chantier.

# Premiers coups de pelle en vue à l'ancien hôpital

Julie PASQUIER  
j.pasquier@charentelibre.fr

Les grilles de chantier ont été posées en début de semaine sur le site de l'ancien hôpital de Cognac. Preuve que les travaux vont bientôt démarrer.

D'ici une quinzaine de jours, les ouvriers vont procéder au désamiantage avant d'attaquer la démolition par grignotage. Les urgences devraient être les premières à tomber. Suivront « tous les appendices qui ont été construits au fil des années », observe Patrick Sedlacek, premier adjoint à la ville de Cognac.

”

Pour l'instant, on partirait sur 5.000 m<sup>2</sup> de bureaux et de salles mutualisées.

Seuls les édifices remarquables vont être conservés : le bâtiment central, l'ancienne maternité et la chapelle. Un tiers de ce qui existe aujourd'hui, en somme. 7.000 m<sup>2</sup>



La démolition des bâtiments de l'ancien hôpital de Cognac va débuter. Au terme du chantier de 19 semaines, ils laisseront place à la maison des associations, entourée de vastes espaces enherbés.

Photos J. P.

environ, destinés à accueillir d'ici 2019 les associations cognaçaises. Le montant de cette démolition est fixé à deux millions d'euros, pris en charge par l'Établissement public foncier (EPF), qui avait aussi acquis les locaux pour 1,9 million d'euros. Le chantier doit durer 19 semaines.

L'EPF devrait être en mesure de livrer avant la fin de l'année des bâtiments totalement vierges à la Ville, qui a déjà réuni les associations pour connaître leurs besoins. « Pour l'instant, on partirait sur 5.000 m<sup>2</sup> de bureaux et de salles mutualisées », remarque encore Patrick Sedlacek, tout en précisant qu'aucun chiffrage n'a encore été établi concernant l'aménagement.

## Le terrain des Verriers acquis pour 600.000 €

Cette maison des associations pourrait aussi abriter un auditorium. Certaines associations en ont fait la demande. Mais, surtout, c'est un équipement qui manque cruellement à Grand Cognac. « Les élus se rendent compte qu'ils ne peuvent pas continuer à être itinérants. On a besoin d'un lieu », note Michel Gourinchas. Un maire et président d'agglomération qui se réjouit de voir ces premiers coups de pelle. Coup d'envoi officiel de la mutation de la friche hospitalière. Premices de

l'écoquartier qui doit voir le jour sur le terrain des Verriers. Après trois ans de négociations, l'EPF a acquis début mai les parcelles de Verallia - 7 hectares - pour un montant de 600.000 euros. « On a gagné deux ans car on avait prévu d'aller en expropriation », rappelle Philippe Grall, directeur général de l'EPF, qui attend maintenant que « les acteurs fassent des propositions correspondant aux attentes des élus et des habitants. On est sûr de l'ultra-qualitatif. » « On avait trois propositions. On en a retenu deux. À nous de faire un choix, la balle est dans notre camp », ajoute Patrick Sedlacek, qui espère comme le maire que les travaux de cet écoquartier seront lancés avant la fin du mandat. Rappelons que le site accueillera aussi le Foyer de jeunes travailleurs. Une structure de 80 places dont le bailleur social est « Domofrance », qui porte aussi un projet de quatorze logements sociaux, derrière la future maison des associations.



Michel Gourinchas, maire de Cognac, Pierre Landes, directeur territorial de l'EPF et Patrick Sedlacek, premier adjoint, réunis hier à la mairie.

■ **Marie-Geneviève  
Tapon-Simon,**



**présidente de l'Université  
inter-âges de Cognac,**  
organise l'assemblée générale  
de l'Association régionale des  
Universités inter-âges ce  
vendredi (Photo archives CL).

La manifestation, qui aura  
lieu au Quai des Pontis,  
réunira tous les présidents et  
membres des conseils  
d'administration des quinze  
universités rattachées à  
Poitiers : Angoulême,  
La Rochelle, Royan,  
Saumur... Après leur  
réunion dans la matinée,  
les participants visiteront  
la ville l'après-midi,  
avec un passage notamment  
au Musée d'art et d'histoire  
où se poursuit  
l'exposition des 150 ans  
de menus présidentiels.

■ **Le village  
de Saint-Brice**

invite le public à son  
deuxième «Renc'Art» ce  
samedi 3 juin de 10h à 20h  
et ce dimanche 4 juin de 10h  
à 19h. Un parcours  
découverte entraînera les  
visiteurs à la rencontre  
d'artisans pour partager leur  
passion et leur savoir-faire.  
Entrée gratuite et  
restauration sur place.  
Renseignements  
au 05 45 32 01 03.

# Le tribunal administratif tranche en faveur de la secrétaire du CE

«**C'**est une décision positive pour nous», commente M<sup>e</sup> Gomez, l'avocat de Sandrine Ducos-Ourtaau. Le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers a décidé hier matin, de suspendre la sanction infligée à la secrétaire du CE de la ville de Cognac. Sous le coup d'une exclusion de deux ans, pour agissements et manquements dans le cadre de son activité à la Ville (lire nos éditions des 5 avril et 24 mai), l'employée avait décidé de faire appel. L'affaire a été étudiée mardi dernier. Le juge des référés enjoint donc la Ville à réintégrer Sandrine Ducos-Ourtaau sous quinze jours. «*Elle est encore hospitalisée*», observe M<sup>e</sup> Gomez, qui, lors de l'audience la semaine dernière, avait dénoncé «*manipulation*» et «*harcèlement*». Évoquant un complot visant à exclure sa cliente. «*On s'attendait à cette décision*», réagit de son côté Michel Gourinchas, le maire de Cognac, qui s'étonne tout de même qu'un «*juge puisse dire le contraire du juge précédent*». «*Vu la nature des faits qui lui sont reprochés, elle aurait pris la porte dans le privé, estime-t-il. Mais dans la fonction publique territoriale, on juge qu'une suspension de deux ans est trop*

*sévère pour un agent de catégorie C.*» C'est la disproportion de la sanction qui a, en effet, poussé le juge à prendre une telle décision. «*Selon lui, les faits et les manquements existent, mais ils ne justifient pas une exclusion temporaire de deux ans*», observe M<sup>e</sup> Hoepffner, l'avocat de la Ville, qui doit rencontrer le maire ce matin. Michel Gourinchas a trois options. La première: contester la décision du juge des référés en faisant un pourvoi devant le Conseil d'État. La deuxième: réintégrer la salariée et attendre la fin de la procédure au fond. Hier, il évoquait plutôt la troisième possibilité: «*On va prendre un nouvel arrêté avec une sanction moins sévère*», prévoyait Michel Gourinchas. À noter que cette décision du juge des référés ne préjuge en rien l'issue de la procédure, qui se poursuit au fond. «*Tout reste ouvert*», dit lui-même M<sup>e</sup> Gomez, qui ne s'attend pas, au vu des délais du tribunal administratif, à ce que l'affaire aboutisse avant dix-huit mois ou deux ans. Rappelons qu'une enquête est aussi menée au pénal.

Julie PASQUIER

## Les pouvoirs de police restent compétence du maire

«Grand-Cognac renonce à sa charge de gestion des pouvoirs de police, au profit des communes», a annoncé Pascale Belle, maire, lors du conseil municipal tenu lundi soir. L'élue a lu un courrier de Michel Gourinchas, président de Grand Cognac, à ce sujet.

**Groupement d'achats en matière d'énergie.** Guy Leclercq, conseiller délégué, a fait état de la consommation élevée de la commune en énergie, notamment à cause de la salle des fêtes. Le syndicat départemental d'électricité et de gaz (SDEG) propose un regroupement des dépenses en matière d'électricité, partagées entre plusieurs communes. Javrezac avait signé un contrat de deux ans, avec Engie, mettant en œuvre tarifs jaune et bleu, plus une option «éclairage public» où «un logiciel donne la consommation réelle par lampadaire.» Soit une facture de 10 000 € par an qui devrait diminuer. Idem pour le gaz avec lequel sont chauffés les bâtiments communaux.

**Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).** La commune adhère à cette commission. La constitution de la nouvelle Agglo oblige à une redistribution des recettes fiscales, que les communes membres fussent à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle unique, au sein de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) précédent.

**Jumelage.** Pascale Belle a lu un document fédérateur, rédigé par élus et membres du comité de jumelage, qui sera proposé à leur demande, aux futurs jumeaux portugais, comme référence de la charte finale à signer entre les parties.

# Un Français sur trois fumeur

Le tabagisme quotidien a diminué parmi les hommes de 25-34 ans et les jeunes femmes de 15-24 ans entre 2010 et 2016 en France, selon l'enquête Baromètre santé 2016, qui constate cependant une tabagie globale toujours élevée, et en hausse chez les moins favorisés.

L'enquête, réalisée auprès de plus de 15.000 personnes de France métropolitaine âgées de 15 à 75 ans, a été publiée hier dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'agence sanitaire Santé publique France.

«En France, en 2016, 34,5% des 15-75 ans fumaient du tabac, 28,7% quotidiennement. Des chiffres qui sont stables depuis 2010, après la hausse observée entre 2005 et 2010», selon le BEH, qui déplore cependant le maintien d'un tel niveau.

Avec un tiers de fumeurs, la fréquence du tabagisme en France reste d'ailleurs

nettement plus élevée que dans les pays voisins: l'Allemagne compte environ un quart de fumeurs, comme l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas; l'Italie et la Grande-Bretagne en comptent environ un cinquième», note le Bulletin.

Les Etats-Unis et l'Australie ont un niveau de tabagisme nettement inférieur aux pays d'Europe occidentale, avec environ 15% de fumeurs parmi les adultes en 2014-2015. «Dans ces pays, aux contextes sociétaux et de politique de lutte anti-tabac variés, la tendance est, contrairement à la France, une baisse continue de la prévalence du tabagisme, plus ou moins forte selon les pays, depuis le début des années 2000», ajoute le BEH.

Néanmoins, entre 2010 et 2016, la fréquence du tabagisme quotidien a diminué parmi les hommes de 25-34 ans (de 47,9% à 41,4%) et parmi les femmes de 15-24 ans (de 30% à



Photo AFP

25,2%). Une diminution qualifiée de «résultat encourageant pour l'avenir» par les auteurs de l'étude.

A l'inverse, elle a augmenté parmi les 55-64 ans (de 15,5% à 21,1%) et parmi les 65-75 ans (de 5,7% à 8,9%). Au cours de la même période, la fréquence du tabagisme quotidien a augmenté de 35,2% à 37,5% parmi les personnes aux revenus de la tranche la plus basse, alors qu'elle a diminué de 23,5 à 20,9% parmi celles

disposant des revenus de la tranche la plus haute.

«Les écarts selon le niveau de diplôme suivent une tendance similaire, témoignant ainsi d'une augmentation des inégalités sociales en matière de tabagisme», constatent les auteurs. Quant à l'e-cigarette, son usage a baissé en 2016 par rapport à 2014, avec 3,3% d'utilisateurs chez les 15-75 ans (contre 5,9% deux ans auparavant) et 2,5% d'utilisateurs quotidiens (contre 2,9%).

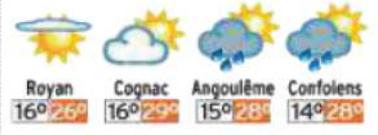
## Cet après-midi



## Jeu



## Vendred



## Samedi



## Dimanche



## Lundi



## Mardi



## Beau sur la côte, orageux dans les terres.

Temps bien ensoleillé sur le littoral malgré quelques nuages passagers. Plus chargé à l'intérieur des terres, où des ondées à tendance orageuse pourront se déclencher, essentiellement dans l'après-midi. Les températures vont de 24 à 27 degrés.



## La FNSEA demande à récolter les jachères

**SÉCHERESSE** Dans un courrier adressé au préfet de la Charente, la FNSEA demande que les éleveurs puissent exceptionnellement utiliser les jachères pour nourrir leurs animaux : « Ces derniers jours, c'est l'inquiétude qui prime chez les éleveurs et les agriculteurs. La sécheresse est une réalité, les pluies qui ne sont pas tombées au printemps vont terriblement manquer dans les semaines à venir. D'ores et déjà, les fourrages manquent dans les exploitations d'élevage et les stocks sont parfois entamés. Cette situation se superpose avec une année fourragère passée également calamiteuse et une situation économique des éleveurs qui ne permet pas l'achat de fourrage ». La FNSEA demande au préfet de « prendre toutes les dispositions possibles » pour que les éleveurs puissent utiliser les « réservoirs de fourrage » existants sur le territoire, notamment les parcelles déclarées en jachère.

## Le Département vend un immeuble de standing

**ANGOULÊME** Le Département continue à faire le ménage dans ses ressources patrimoniales. « Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le Département doit procéder à des choix pour maintenir en état son patrimoine et l'adapter à ses besoins », fait savoir la collectivité qui vient de mettre en vente, aux enchères, l'immeuble de standing du 29, rue de l' Arsenal, sur le plateau, proche de la préfecture. Le bâtiment de trois étages (310 m<sup>2</sup>), ses deux annexes de 46 m<sup>2</sup> chacune et sa cour intérieure de 120 m<sup>2</sup>, abritait jusqu'à lors les groupes politiques de l'assemblée départementale et des services préfectoraux. Il sera mis aux enchères sur la plateforme Internet Agoras-tore, à partir du 3 juillet. Les enchères seront closes quatre jours plus part.



29, rue de l' Arsenal. PHOTO DR

# Grève au Département

**ANGOULÊME** Les agents sociaux dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail



Hier, sur le parvis du Conseil départemental. PHOTO B. R.

Coup de semonce de la part des agents de la Direction de la solidarité du Conseil départemental de la Charente. Hier, une partie d'entre eux a cessé le travail et manifesté devant l'hôtel du Département, à Angoulême, alors que s'ouvrait une séance du CHSCT. « Le préavis court du 24 mai au 24 juin prochain. La grève est reconductible de jour en jour, à tout moment », relatent Sophia Dupuis, déléguée syndicale CGT, et Jean-Marc Thomas, délégué syndical CFT.

Le Département de la Charente emploie 250 agents directement rattachés aux neuf Maisons des Solidarités charentaises et près de 300 assistants familiaux. « Un audit réalisé l'an passé sur l'organisation des services et les risques psychosociaux a démontré que la situation est alarmante : les charges de travail s'alour-

dissent, sans moyens supplémentaires pour les agents. L'ampleur de ce mal-être est attestée par les rapports annuels des médecins du travail. »

Les agents en grève dénoncent une dégradation de leurs conditions de travail mais aussi des services rendus au public. Pour les syndicats, la situation n'est pas nouvelle. Mais elle s'est aggravée depuis plusieurs mois, par la faute « de décisions du président François Bonneau. Il a, par exemple, allongé le délai de remplacement des agents absents, de deux semaines à un mois, créant des tensions au sein des services ».

Les représentants syndicaux ont demandé au président François Bonneau de mettre en place « des mesures immédiates ». À défaut, le conflit social, qui s'est invité dans l'hémicycle, risque de se prolonger.

# L'aide aux devoirs renforcée du 6 au 14 juin



La Région a décidé de renforcer son dispositif d'aide aux devoirs, du 6 au 14 juin pendant les périodes de révisions du bac. Il s'agit d'un numéro de téléphone gratuit (05 57 57 50 00), accessible du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h. Des tuteurs répondent à toutes vos questions, toutes matières confondues. PHOTO DR

# Une reconversion menée tambour battant

## ANCIEN HÔPITAL

Le chantier de démolition démarre pour une durée de 17 semaines. Point d'étape sur le projet

PHILIPPE MÉNARD  
p.menard@sudouest.fr

Le maire, Michel Gourinchas, le répète à l'envi. Jamais, sans l'intervention de l'Établissement public foncier (EPF), la municipalité n'aurait eu les moyens de reconverter la friche de l'ancien hôpital en « écoquartier ». Le calendrier a été plutôt bien enlevé. Les premiers contacts avec l'EPF remontent à fin 2013, concrétisés un an plus tard par la signature d'une convention sur trois ans, depuis prorogée sur huit ans. Le 2 décembre 2015, l'EPF a scellé l'achat des 6,5 hectares au centre hospitalier pour un coût négocié à 1,9 M€.

Alors que se profile la phase de démolition, l'EPF et la municipalité font le point sur le projet.

### 1 Le chantier de démolition en phase de démarrage

Les grilles du chantier de démolition viennent d'être installées sur le site de l'ancien hôpital. Une partie invisible, le désamiantage, va commencer d'ici à deux semaines. La destruction des bâtiments se fera ensuite par « grignotage ». Les travaux doivent durer 17 semaines, jusqu'en octobre, pour un coût total de 2 millions d'euros.

Cela concernera d'abord les anciennes Urgences, ainsi que les différents bâtiments à la droite de l'entrée, générant un jeu de chaises musicales pour ses utilisateurs. Pour la halte de jour Le Puzzle, la réflexion est en cours. La Croix-Rouge, elle, devrait rebondir temporairement dans les locaux - eux aussi transitoires - du centre de formation des apprentis. L'école d'aides-soignantes pourrait ensuite investir le centre de gérontologie, qui doit



L'équipe de l'EPF lors d'une visite de repérage sur le site en avril 2016. PHOTO ARCHIVES PH.M.

lui-même déménager près de la maison de retraite Guy-Gauthier... La partie caritative est appelée à rejoindre la maison des associations.

### 2 Un auditorium avec la maison des associations ?

La municipalité souhaite regrouper un maximum d'associations dans le bâtiment central et l'ancienne maternité, sur la partie gauche. « Nous les avons sondés sur leurs besoins, l'évaluation est aujourd'hui de 5 000 m<sup>2</sup> sur un total de 7 000 m<sup>2</sup> », indique le premier adjoint, Patrick Sedlacek. Cela supposera des investissements pour l'aménagement, puisque l'EPF livre des « murs nus ».

Une autre destination est en train de germer, celle de loger dans cette même partie l'auditorium dont Grand-Cognac aurait besoin pour ses réunions. L'Agglo a déjà installé son siège administratif dans l'ancien bâtiment « Martell » en août dernier. L'équipement pourrait ainsi également servir aux associations, mais aussi être loué à d'autres utilisateurs. Tout cela reste à peaufi-

ner, mais la municipalité espère bien voir emménager les premières associations avant la fin de son mandat, en 2020. La construction d'un nouveau foyer des jeunes travailleurs, ainsi que 14 logements sociaux à l'arrière du site, confiés à Domofrance, doit aboutir en 2019.

### 3 Plaidoyer pour un écoquartier singulier

Après d'âpres négociations, l'EPF vient de sceller l'achat à Verallia du terrain des Verriers, à l'arrière, pour un coût de 600 000 euros. « On a gagné deux ans, puisqu'une procédure d'expropriation était envisagée », relève Pierre Landes, directeur territorial de l'EPF pour la Charente. La balle est aujourd'hui dans le camp des élus. « Il y avait trois scénarios pour l'aménagement, il en reste deux. Ce sera lancé avant la fin du mandat », promet Patrick Sedlacek.

L'EPF entend avancer « en fonction des besoins du marché ». Et pas question de voir pousser un énième lotissement. Le directeur général, Philippe Grall, plaide pour

un quartier inscrit dans le développement durable, avec une vraie singularité, correspondant à l'image « attractive » de Cognac.

### 4 Cognac, modèle régional pour l'EPF

C'est tout frais. Le 7 mai, l'Établissement public foncier du Poitou-Charentes a étendu son rayon d'action à l'ensemble du Limousin et à trois départements de l'ex-Aquitaine, la Gironde, le Lot-et-Garonne et la Dordogne. Selon les dirigeants de l'EPF, l'exemple de Cognac a été « déterminant » pour convaincre des territoires voisins plutôt sceptiques au départ. Michel Gourinchas a ainsi apporté son témoignage dans une réunion il y a deux ans. Dans le cas de Cognac, l'EPF a injecté près de 4 M€ entre le rachat et les travaux. Avec les cessions déjà opérées, il n'en est plus qu'à 500 000 € à sa charge. Au final, l'opération devrait approcher l'équilibre, quand le site reviendra à la Ville. S'il y a un déficit, celle-ci devra le combler, mais elle encaissera le « bonus » s'il y en a un.

# La Ville est désavouée

**JUSTICE** Le Juge des référés du tribunal administratif de Poitiers demande la réintégration de l'employée exclue pour deux ans

Nouvel épisode dans l'affaire qui oppose la secrétaire du comité d'entreprise de la Ville de Cognac à la municipalité. La femme, sous le coup d'une exclusion de deux ans, depuis le 3 avril, suite à des accusations de malversations et de manquements dans le cadre de sa fonction, avait engagé une requête en référé auprès du tribunal administratif de Poitiers, dont l'audience s'était tenue mardi 23 mai.

Le juge des référés, par ordonnance du 29 mai a fait connaître sa décision. Une décision favorable à l'employée puisqu'elle enjoint la commune de Cognac à réintégrer l'employée, « dans ses fonctions ou dans un emploi équivalent dans un délai de quinze jours ». Jugeant notamment que la sanction était disproportionnée par rapport à la nature des faits reprochés. Sachant toutefois que cette décision n'annonce en rien le jugement sur le fond de la légalité de la

décision d'exclusion temporaire dont l'instruction est toujours en cours.

« Hospitalisée depuis le 23 avril »

« Malgré cette petite victoire, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui mon épouse est détruite. Cela impacte toute la famille. Elle est hospitalisée depuis le 23 avril », commente le mari de l'employée, lui aussi agent municipal et qui se dit victime de regards appuyés, sous-entendus et rumeurs.

Il pointe du doigt que sur les « dix griefs reprochés à la secrétaire du Camic, le conseil de discipline n'en a retenu que quatre », et que lors de l'audience du 23 mai, le juge des référés en a écartés un de plus, celui de n'avoir pas réclamé à un agent un impayé. D'autre part, « mon épouse n'a jamais été accusée d'avoir détourné des fonds du Camic, ni d'avoir pioché dans la caisse », martèle-t-il.

Et l'époux de regretter que l'affaire n'ait pas été réglée plus simplement, dénonçant une intention de nuire, liée à ses activités syndicales : « Ses ennuis ont curieusement commencé quelques jours seulement après le boycott du discours de M. le maire lors de la cérémonie des vœux au début de l'année 2016. »

**D. F.**

---

# Les enfants seront en de bonnes mains

**SERVICE** Ouverte depuis le 9 mai à Cognac, l'agence Kangourou kids propose aux familles un service de garde d'enfants à domicile

**DIDIER FAUCARD**  
d.faucard@sudouest.fr

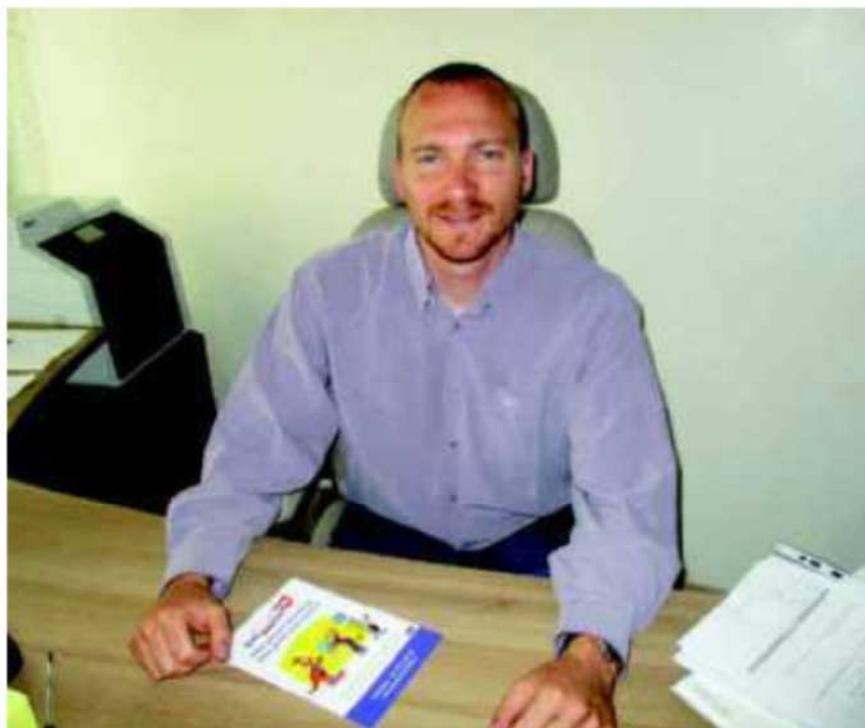
Fondé en 2010, le réseau Kangourou kids a voulu répondre aux besoins des familles en terme de garde des enfants à domicile. En Charente, une antenne a été créée à Angoulême par Adeline Coiffard en 2011. Quelques années plus tard, celle-ci est bien reconnue et emploie une cinquantaine de personnes, la preuve que l'offre répond bien à une réelle demande.

Depuis le 9 mai, l'agence angoumoisine à une « petite sœur » cognaçaise (1). Et c'est le mari d'Adeline Coiffard qui en a pris les rênes. « Avant j'étais dans la grande distribution, mais je voulais me reconverter », résume Clément Coiffard, assez confiant sur le fait que cette offre puisse séduire les Cognaçais comme les Angoumoisins.

« Le rôle de l'agence est de mettre en relation les familles avec des intervenantes, puisque 99,9% sont des femmes, qualifiées dans le domaine de la petite enfance et dont l'expérience en terme de garde d'enfants est vérifiable », indique Clément Coiffard. Et vérifiées puisque les candidates sont triées sur le volet après un entretien, « nous demandons même un extrait de casier judiciaire ».

## Des aides financières

Le tout pour rassurer les parents car il n'est pas anodin d'ouvrir sa porte et de confier ses enfants à quelqu'un qu'on ne connaît pas. C'est livrer un peu de son intimité. « La première chose, c'est que ce sont les parents qui choisissent l'intervenante parmi celles que nous présentons, se-



Clément Coiffard, à la tête de l'agence Kangourou kids. D.F.

lon leurs besoins et attente. Ensuite, à chaque intervention, nous faisons en sorte que ce soit toujours la même personne qui intervienne dans une famille donnée. Les parents apprécient, sont en confiance et les intervenantes aiment aussi pouvoir suivre l'évolution des enfants », note Clément Coiffard.

Garde à domicile, aller chercher les enfants à la sortie de la crèche ou de l'école, les accompagner lors de leurs activités extrascolaires... telles sont les missions qui sont généralement confiées aux intervenantes. « En moyenne, l'intervention dans une famille va se situer entre 20 et 30 heures par mois », précise Clément Coiffard. Une aide qui peut être précieuse pour des familles monoparentales, des personnes aux ho-

raires de travail décalés ou n'ayant pas de famille à proximité pour prendre le relais.

« Les gens pensent souvent que ce genre de services est onéreux. Mais, il faut savoir qu'il existe des aides financières. La CAF amène, ainsi, une aide pour la garde à domicile des enfants âgés de 0 à 6 ans. Et dans tous les cas, les parents bénéficient d'une déduction d'impôt de 50% des sommes engagées. À l'arrivée, la note peut ne pas être très élevée », assure Clément Coiffard.

Les Cognaçais ne devraient pas moins être intéressés par cette proposition de service que les Angoumoisins.

(1) Kangouroukids, 18 rue Ménadine.  
Téléphone: 05 45 35 39 08.

## Le Conservatoire a le « jazz à l'âme »

**CONCERT** Le Conservatoire de musique et d'art dramatique propose un spectacle intitulé « Jazz à l'âme », conçu au tour de la « poésie enchantée de Michèle Bernard », demain et vendredi au Castel, à Châteaubernard. Entrée gratuite, réservations au 05 45 45 82 19 39. L'établissement ouvrira ses portes le mercredi 14 juin de 13 h 30 à 20 h 30.



## Le nouveau Pass Découverte est sorti

**TOURISME** Officiellement présentée la semaine passée par Chantal Nadeau, vice-présidente de Grand Cognac en charge du tourisme, à l'office de tourisme de Jarnac, l'édition 2017 du Pass Découverte Cognac-Saintes 2017 est donc sorti. Le principe de ce Pass est le suivant. Lors de tout passage payant sur un site répertorié ou lors d'un premier achat à la boutique de l'office de tourisme ou de l'Espace découverte de Cognac, il vous sera remis et vous permettra de bénéficier d'avantages sur les autres



**Un guide utile pour découvrir la région.** D.F.

visites. Un bon moyen de découvrir la région pour les touristes, mais aussi les gens du cru. Lancé en 2009, le Pass a bien évolué puisque de six partenaires à l'origine, on est aujourd'hui à 41 entre Charente et Charente-Maritime, des maisons de négoce à l'Abbaye-aux-Dames de Saintes en passant par Le Moulin de Prézier ou le Cep enchanté à Macqueville. Cette année, 35 000 exemplaires du Pass ont été publiés.

# De jeunes joueurs de tennis compétitifs

Les cours y sont plus petits tout comme le temps de jeu d'ailleurs. Nous sommes au stade Claude-Boué où les enfants de 8 à 10 ans participent au tournoi multi chances couleur orange (niveau 1 et 2) organisé par le Tennis club Châteaubernard. Samedi, le soleil harassant n'aura pas enlevé la motivation des jeunes joueurs soutenus dans l'effort par leurs parents. Certains auront fait le déplacement depuis Montbron, Saujon et Chalais.

« Grâce à ces tournois, on peut augmenter sa couleur, son niveau » explique l'éducatrice sportive Corinne Pierre. Une petite cérémonie de récompenses est venue clore la matinée avec une remise des prix effectuée par la trésorière du club castelbernardin, Amandine Perdriaud, et son fils Maë, 5 ans qui a pris sa tâche très au sérieux.

Deux performances féminines du TCC méritaient elles aussi d'être saluées. « Clémentine Mitayne et Eva Jaillant terminent deuxièmes de la di-

vision départementale en challenge mosaïque », annonce fièrement leur coach Corinne Pierre.

## La suite du programme

Les prochains tournois à venir du club se dérouleront le samedi 17 juin, avec un plateau de couleur rouge ouvert aux garçons et filles de 8 à 10 ans (12 places, 5 euros), dès 14 heures, le tournoi jeunes (11-18 ans), du 17 au 28 juin, le tournoi open du 1<sup>er</sup> au 14 juillet. Les inscriptions peuvent s'effectuer jusqu'à deux jours avant l'ouverture de la compétition (1).

Parmi les résultats du TMC niveau orange, chez les filles : 1<sup>er</sup>, Emma Aveline (Saujon), 2<sup>e</sup>, Tifenn Tévenin (Chalais). Chez les garçons : 1<sup>er</sup> Valentin Besnier (Montbron), 2<sup>e</sup>, Kilian Bizot (Cognac), 3<sup>e</sup>, Louis Briand (Châteaubernard), 4<sup>e</sup>, Nathan Lys (Châteaubernard), 5<sup>e</sup>, Noa Baudry (Cognac).

**Sandra Balian**

Contact : Corinne Pierre au 06 07 68 39 00.



Corinne Pierre, Amandine Perdriaud entourent Maë et les jeunes compétiteurs. PHOTO S.B.

# Le Renc'Art remet le couvert

Créé en 2016 par le Comité d'animation, et faisant face à un succès croissant, le Renc'Art remet ça. La nouvelle édition de cette manifestation se déroulera samedi et dimanche, de 10 à 20 heures. L'objectif de cet événement: la mise en valeur et la promotion du savoir-faire des professionnels des métiers d'arts à travers un parcours découverte, afin de partager leur passion et leur talent.

Un événement gratuit, basé sur un échange entre les créateurs et le public tout en découvrant le joli village de Saint-Brice. Ainsi, le bourg, l'église, la mairie, l'école et la salle des fêtes seront investis par les exposants.

## Toutes matières

Des ateliers de démonstrations animeront ce parcours découverte à la rencontre des artistes. Les visiteurs pourront trouver un coutelier, des créations en papier, en cuir, en tissu, en bois, en carton, en verre, en fer ou en métaux précieux, du cannage, des céramiques, des sculptures en tissu



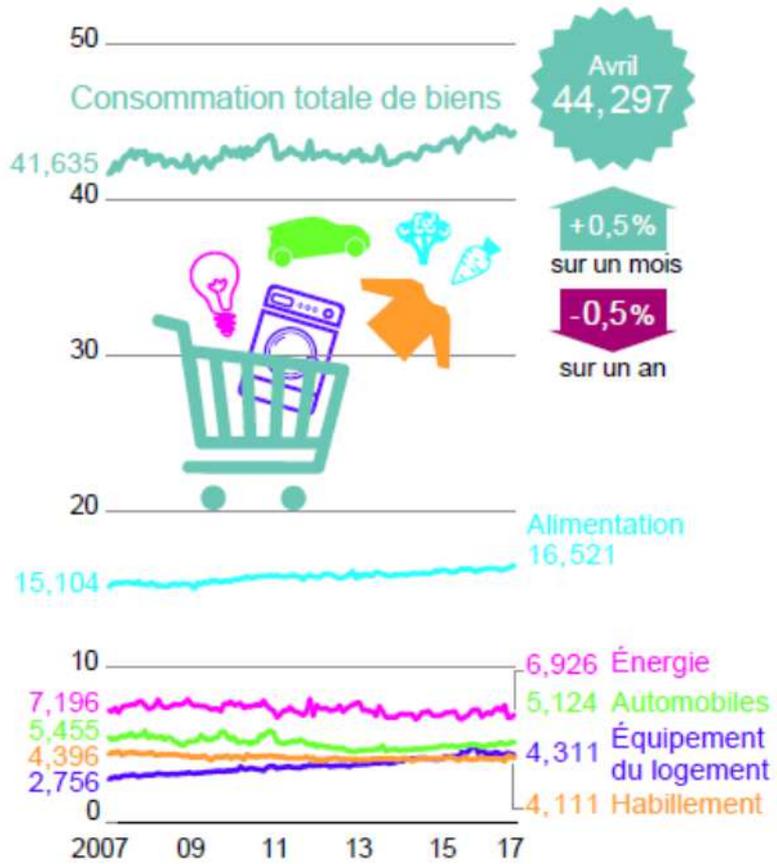
Un exemple de réalisation en tissu durci. PHOTO C.-C.G.

durci, des peluches, des bijoux en plâtres ou en mosaïque, des dessins, etc.

Sans oublier que le promeneur pourra se restaurer auprès des stands de crêpes et galettes, ou encore avec Yannick et son triporteur d'appétissantes glaces.

**Colette-Christiane Guné**

En milliards d'euros par mois.



Source: Insee (mai 2017).

# Des prévisions de bon augure pour Macron

**CROISSANCE** Les voyants économiques sont au vert pour le président français

Le « ça va mieux » prêché par François Hollande, « on y est », juge Alexandre Mirlicourtois, directeur de la conjoncture chez Xerfi, pour qui « l'horizon se dégage ». « Il y a un faisceau d'indicateurs positifs. On sent qu'il se passe quelque chose », ajoute l'économiste. Le moral des ménages, calculé sur la base de soldes d'opinion, a ainsi atteint au mois de mai son plus haut niveau depuis l'été 2007, à la faveur d'un regain d'optimisme sur le niveau de vie futur en France, selon l'Insee.

## Des entreprises optimistes

Les dépenses de consommation des ménages français en biens, moteur traditionnel de la croissance dans l'Hexagone, ont, elles, rebondi en avril, enregistrant une hausse de 0,5 %, après avoir été en berne pendant deux mois. L'optimisme est également de mise du côté des entreprises : le climat des affaires s'est ainsi amélioré en mai, atteignant un niveau inédit depuis cinq ans dans le secteur du bâtiment. Et l'activité du secteur privé a poursuivi son expansion, pour atteindre son plus haut niveau en six ans, selon l'indice PMI.

D'après l'Insee, l'acquis de croissance – c'est-à-dire le niveau que le PIB atteindrait si l'activité ne progressait

pas sur les trois prochains trimestres – est ainsi de 0,9 % actuellement, contre 0,7 % annoncés auparavant. Et la croissance devrait accélérer au deuxième trimestre, à +0,5 %. Des prévisions de bon augure pour Emmanuel Macron, qui hérite d'une conjoncture économique favorable... avant même d'avoir mis en œuvre son programme de réformes, destiné à relancer la croissance en renforçant la compétitivité des entreprises. « Ça va mieux, mais ça n'est pas spectaculaire non plus », nuance toutefois Christian Saint-Étienne, professeur à l'université Paris-Dauphine, qui rappelle que la croissance en France reste inférieure à celle de la zone euro.

## « Revers de la médaille »

Selon la Commission européenne, la hausse du PIB devrait se limiter à 1,4 % cette année en France, contre 1,7 % dans le reste de la zone euro. Et la croissance devrait stagner en 2018, quand elle accélérerait dans le reste de l'Union européenne. L'activité tricolore reste dépendante des résultats du commerce extérieur, qui peuvent venir « hypothéquer » la reprise, souligne Denis Ferrand, directeur de l'institut Coe-Rexecode. En 2016, le déficit commercial s'est creusé à 48,1 milliards d'euros, et il a atteint en janvier un niveau inédit. « Le fait qu'on ait une croissance qui repose sur l'investissement des entreprises a aussi comme revers de la médaille que cela dynamise fortement les importations », explique l'économiste.